

Agir pour demain

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse	3
Mot du président de la commission Environnement et développement durable	4
Introduction	5
But et orientations	7
Thématiques et objectifs	10
Mise en œuvre et suivi	18
Conclusion	19
Remerciements	20
Comité de coordination	20
Comité de travail	21



MOT DE LA MAIRESSE

Fierté et enthousiasme sont mes sentiments au moment où nous adoptons une politique environnementale ayant été actualisée dans le dialogue et le partage d'idées. Je tiens à remercier celles et ceux qui nous ont fait confiance, et saluer la participation de Repentignaises et de Repentignois engagés, aux consciences éclairées, qui nous ont accompagné dans le cadre d'un sondage en ligne.

Tout au long de ce processus sans papier ni déplacement, j'ai eu l'occasion de connaître le profond attachement qu'ont les Repentignaises et les Repentignois à l'égard de notre ville, et leur volonté de préserver son cadre de vie, son environnement, son avenir... sa devise « S'épanouir ». Cette consultation a mobilisé près de 600 citoyens.

En effet, il est prometteur de voir qu'ensemble, nous sommes prêts à rivaliser d'initiatives pour contribuer au succès de cette politique. Avec cette politique, nous forgeons ce qui est en train de devenir un modèle collectif, à travers une gestion environnementale appliquée. C'est un exemple qui se construit sur l'écoute, la volonté, l'innovation. Le courage aussi.

Mue par notre souci d'exemplarité, la politique environnementale 2016, s'inscrit dans l'action. C'est dire que Repentigny ne considère pas les enjeux de développement durable comme un concept théorique, mais bien comme un principe d'action. Dès maintenant, cette politique-cadre sera placée au cœur de nos interventions, et ce, au service d'un développement ambitieux, ancré dans son temps... mais toujours raisonné.

Chantal Deschamps P.h. D.
Mairesse de Repentigny

MOT DU PRÉSIDENT



Les enjeux qui attendent les gouvernements, les municipalités et les citoyens vis-à-vis l'environnement sont grands. Ils sont à la fois le point de départ et le point de chute de notre avenir et de celui des générations futures. Le milieu municipal a un rôle incontournable à jouer à cet égard avec les nombreux défis environnementaux. Et bien sûr, ces enjeux sont aussi à la hauteur des attentes et des espoirs exprimés par les Repentignaises et les Repentignois. Le coup de sonde ayant accompagné l'élaboration du plan d'action de cette nouvelle politique environnementale en est une preuve.

C'est donc l'esprit de solution et de responsabilité qui anime la commission Environnement et développement durable aujourd'hui. Nous croyons à une gestion environnementale qui crée de nouvelles opportunités pour notre avenir. Le cadre que nous traçons avec cette politique, en est un qui favorise notre croissance tout en concrétisant un milieu de vie où la nature, l'urbanisation et le milieu agricole cohabitent et interagissent harmonieusement.

Si la première politique environnementale émergeait d'un contexte territorial en pleine croissance, cette présente politique renforce cette volonté d'intégrer le concept du développement durable dans toutes les sphères d'activités de la ville pour redévelopper autrement.

Pour les années à venir, nous avons pris en compte les modes de vie et la qualité de vie enviable des Repentignaises et des Repentignois. Également, nous avons considéré la spécificité de notre territoire afin de s'inscrire dans un virage urbanistique exemplaire. Nous le ferons en accroissant les efforts consentis depuis les dernières années en environnement. Nous le ferons avec cette politique multifacettes — en sept thématiques — et avec son plan d'action cohérent. Nous le ferons en considérant l'environnement comme une dynamique qui interagit avec la vie repentignoise.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Normand Urbain'. The signature is fluid and cursive.

Normand Urbain
Président de la commission Environnement et développement durable

INTRODUCTION

Avant-propos

Campée face au fleuve et traversée par la rivière L'Assomption, la Ville de Repentigny bénéficie d'un positionnement géographique enviable, faisant la fierté de sa communauté. Ces deux cours d'eau marquent l'identité de la Ville grâce à une diversité d'ambiances paysagères, comprenant un archipel de 12 îles, des prairies humides, différents écosystèmes aquatiques et une riche biodiversité. Le territoire repentinois est pourvu d'un important potentiel écologique et récréotouristique métropolitain, avec notamment plus de 50 parcs et plusieurs espaces verts, comme le parc régional de l'Île-Lebel.

Concentration urbaine convoitée dans le Grand Montréal, la ville de Repentigny doit une grande partie de son attractivité à sa localisation stratégique, à ses ressources commerciales et communautaires, à son offre de services diversifiée ainsi qu'à une gouvernance dynamique. En somme, ces facteurs

en font un territoire propice au développement de milieux de vie novateurs et complets.

Ayant atteint la pleine occupation de son territoire, la Ville de Repentigny s'engage maintenant dans une nouvelle phase de son développement. Tournée vers le futur et consciente des défis qui l'attendent, la Ville de Repentigny doit faire des choix stratégiques pour sa croissance et pour maximiser le potentiel de son périmètre urbain. D'ores et déjà, une réflexion globale sur l'avenir du territoire est amorcée dans le but de repenser la ville dans une perspective de développement durable.

Ainsi, depuis quelques années, la Ville de Repentigny prend des initiatives en fonction du redéveloppement, notamment par la densification de son cadre bâti, par l'amélioration de ses services de transport en commun et par le maintien d'un réseau de distribution de l'eau très performant.

« Cinquième ville en importance au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) avec près de 85 000 habitants sur un espace urbain de plus en plus saturé, Repentigny se trouve à la croisée des enjeux de développement et de renouvellement urbain. »

— Demain la ville, Plan stratégique de développement 2013-2018, Ville de Repentigny

Mise en contexte

Dans son tout premier Plan stratégique de développement, adopté à la fin des années 1990, la Ville de Repentigny confirmait sa préoccupation pour la mise en valeur des ressources environnementales de son territoire. En mars 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal entrainait en vigueur et orientait la planification du territoire dans une perspective de développement durable. Suivant l'entrée en vigueur du PMAD, la Ville de Repentigny complétait son nouveau Plan stratégique de développement 2013-2018, positionnant du même coup la vision du devenir de la Ville et s'engageant à être une ville verte. Les principes énoncés lors de cet important exercice de planification ont servi de prémisses à l'élaboration des divers plans et politiques de la ville, y compris le nouveau Plan

d'urbanisme 2015, la Politique de foresterie urbaine et de biodiversité et la révision de la Politique environnementale.

La première Politique environnementale, adoptée en 2006, émergeait d'un contexte territorial en pleine croissance. Amorcée en décembre 2014, l'actualisation de la Politique environnementale s'inscrit dans un virage urbanistique et renforce cette volonté d'intégrer le concept du développement durable dans toutes les sphères d'activités de la ville pour redévelopper autrement. La nouvelle Politique environnementale vise ainsi à poursuivre et à accroître les efforts consentis depuis les dernières années en environnement, mais surtout, à intégrer les enjeux d'aujourd'hui, par égard au devenir de la Ville.

« Ville unique par sa qualité de vie optimale, Repentigny poursuit, avec dynamisme, constance et, sans compromis, sa vision précise de créer une ville totalement humaine, accueillante, branchée, dynamique, culturelle, prospère, verte et sécuritaire. »

– Demain la ville, Plan stratégique de développement 2013-2018, Ville de Repentigny

BUT ET ORIENTATIONS

But

Le but de la Politique environnementale est de confirmer la volonté de la Ville de Repentigny de concrétiser un milieu de vie où la nature, l'urbanisation et le milieu agricole cohabitent et interagissent harmonieusement, et ce, au bénéfice des générations présentes et futures. À travers cette Politique, la Ville de Repentigny réaffirme son intention de mettre de l'avant une planification axée sur le développement durable et bien

ancrée dans les préoccupations actuelles. Elle entend contribuer activement à l'effort global en matière de protection de l'environnement, notamment par l'entremise de l'innovation, de la protection des richesses naturelles de son territoire, de la mobilisation de l'ensemble de la collectivité autour de la question environnementale et, également, de la hausse de la qualité de vie de sa population d'aujourd'hui et de demain.



Orientations

Pour atteindre ce but, la Ville de Repentigny privilégie quatre grandes orientations :

// Prise en compte du développement durable dans le processus décisionnel

La Ville de Repentigny, en tant qu'administration responsable, désire faire preuve de leadership et devenir un exemple pour toute sa communauté :

- En adoptant un mode de prise de décision qui intègre systématiquement les principes de développement durable et en impliquant l'ensemble des services municipaux pour y arriver;
- En misant sur l'atteinte des objectifs collectifs en matière environnementale et sur l'amélioration continue;
- En encourageant la collectivité à adopter des pratiques écoresponsables.

// Sensibilisation et mobilisation de la communauté

La Ville de Repentigny, convaincue de l'importance de mobiliser l'ensemble de sa communauté afin d'atteindre les objectifs collectifs environnementaux, désire mettre en lumière les avantages liés à l'atteinte de ses objectifs pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales :

- En utilisant judicieusement les différents outils de communication pour faire connaître la Politique environnementale et les initiatives municipales en environnement et stimuler l'atteinte des objectifs;
- En bonifiant et en variant les programmes de sensibilisation et d'information en fonction du message et des groupes cibles;
- En offrant des outils favorisant les échanges avec toute la collectivité sur les questions environnementales.



Protection de la ressource

La Ville de Repentigny, consciente de l'importance des services écologiques que procure la nature, sur son territoire comme ailleurs, souhaite travailler activement à préserver les ressources naturelles :

- En protégeant à la fois ses milieux urbains, agricoles, naturels et riverains pour encourager une cohabitation harmonieuse ;
- En utilisant des outils de planification et des outils réglementaires dans le but d'augmenter la protection des ressources du territoire ;
- En maintenant de saines pratiques dans la gestion municipale, notamment par l'utilisation responsable des diverses ressources, et ce, pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Innovation

La Ville de Repentigny, engagée dans son redéveloppement et projetée dans le futur, mise sur l'amélioration de son bilan environnemental :

- En demeurant à l'affût des initiatives novatrices en développement durable et des avancées technologiques environnementales ;
- En saisissant les occasions de mettre à contribution l'innovation au service de l'environnement, notamment par l'entremise de partenariats de recherche ;
- En ayant une attitude innovante dans la gestion des matières résiduelles afin d'en réduire l'empreinte environnementale, tout en accroissant sa performance.

THÉMATIQUES ET OBJECTIFS

La Ville de Repentigny choisit de mettre en œuvre sa Politique environnementale selon sept grandes thématiques. Chacune de ces thématiques est associée à une série d'objectifs.

- // Activités municipales
- // Air et changements climatiques
- // Eau
- // Énergies renouvelables
- // Matières résiduelles
- // Nuisances et bruits
- // Sols et biodiversité





1. Activités municipales

Souhaitant exprimer son engagement formel à l'égard de la Politique environnementale, l'administration repentinoise doit mettre en lumière sa contribution et donner l'exemple. L'autorité dont elle dispose sur son territoire rehausse l'ampleur des responsabilités qu'elle doit assumer dans une perspective de développement durable.

1.1 Gestion environnementale

Objectifs

- Assurer la prise en compte de la Politique environnementale dans le processus décisionnel de la Ville de Repentigny.
- Assurer une diffusion continue de la Politique environnementale, tant à l'interne qu'à l'externe.
- Offrir à la collectivité un service de sensibilisation, d'information et de soutien pour toute question de nature environnementale.
- Faire preuve de proactivité par la participation à divers programmes de reconnaissance et par l'obtention de certifications écoresponsables pour les activités municipales.

1.2 Gestion des risques

Objectif

- Minimiser les risques environnementaux associés aux activités industrielles et commerciales sur le territoire, notamment concernant le transport des marchandises.

2. Air et changements climatiques

La réduction des polluants atmosphériques et la lutte contre les changements climatiques représentent des enjeux planétaires. Au Québec, la région du Grand Montréal se trouve particulièrement touchée par cette problématique. La Ville de Repentigny, porteuse d'une vision globale allant au-delà de son territoire, désire contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et favoriser l'adaptation aux changements climatiques. D'ailleurs, en 2011, elle a réalisé l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

2.1 Transports et mobilité

Objectifs

- Contribuer à sensibiliser la collectivité aux bonnes pratiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et autres polluants atmosphériques.
- Assurer la proactivité du corps municipal dans la réduction des émissions de GES et des autres polluants atmosphériques.

2.2 Milieu bâti et îlots de chaleur

Objectifs

- Collaborer à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'adaptation aux changements climatiques par un aménagement du territoire cohérent.
- Assurer la proactivité du corps municipal dans toutes les sphères de l'adaptation aux changements climatiques.

3. Eau

Le Québec dispose de 3 % des eaux douces renouvelables mondiales, tout en figurant parmi les plus grands consommateurs de la planète. Consciente de l'urgence de protéger la ressource et de mettre un terme au gaspillage, la Ville de Repentigny se positionne depuis quelques années parmi les villes de 50 000 à 100 000 habitants les plus économes en consommation d'eau potable quotidienne au Québec. Elle vise à maintenir une eau de consommation de haute qualité, ainsi qu'à entretenir et poursuivre l'amélioration de son réseau de distribution et de traitement de l'eau.

3.1 Eau potable

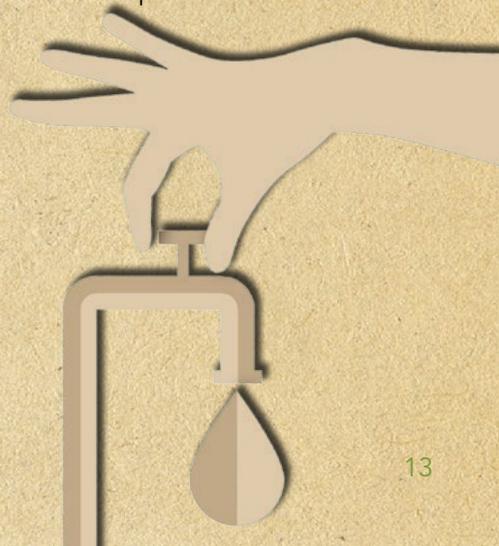
Objectifs

- Sécuriser l'approvisionnement et accroître la qualité de l'eau potable pour satisfaire en tout temps aux exigences normatives.
- Augmenter la capacité d'entreposage et de distribution d'eau potable afin de soutenir le redéveloppement urbain sur son territoire, tout en améliorant la performance organisationnelle et technique nécessaire à la gestion de ces infrastructures.
- Colliger les mesures d'économie de l'eau potable dans une stratégie municipale.
- Promouvoir activement auprès de toute la collectivité une consommation réfléchie de l'eau potable.

3.2 Eaux usées

Objectifs

- Réduire à la source l'impact des rejets liquides dans l'ensemble des réseaux d'égouts.
- Promouvoir activement auprès de toute la communauté les bonnes pratiques d'utilisation des réseaux sanitaire et pluvial.
- Satisfaire aux exigences réglementaires en ce qui a trait aux rejets d'eaux usées dans les milieux récepteurs.



4. Énergies renouvelables

Qu'elles soient solaires, éoliennes, hydroélectriques ou végétales, les énergies renouvelables sont mises à contribution dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, elles engendrent peu ou pas de déchets ou d'émissions polluantes, comparativement aux énergies fossiles, et permettent de préserver les ressources naturelles. Tournée vers l'avenir, la Ville de Repentigny exprime sa volonté de promouvoir et d'utiliser les énergies renouvelables.

4.3 Introduction graduelle des technologies

Objectifs

- Acquérir des connaissances dans le domaine des énergies renouvelables afin de les inclure progressivement à la gestion municipale.
- Augmenter et démocratiser graduellement l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine public.

4.4 Sensibilisation

Objectifs

- Sensibiliser et encourager la collectivité à l'utilisation des énergies renouvelables.



5. Matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles constitue un enjeu qui touche l'ensemble de la société québécoise, mais qui s'exprime d'une façon encore plus accentuée dans la grande région de Montréal. Consciente des défis présents et futurs, particulièrement dans le dossier de la matière organique, la Ville de Repentigny vise la réduction de l'enfouissement, afin de contribuer significativement à la qualité de l'environnement; mais aussi à l'atteinte des grands objectifs provinciaux.

5.1 Gestion municipale

Objectifs

- Poursuivre l'atteinte des objectifs de la PQGMR (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles) et du PMGMR (Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles) fondés sur les principes des 3RV-E (Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination).

5.2 Sensibilisation

Objectifs

- Promouvoir au sein de la collectivité l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles ainsi que les avantages qui y sont rattachés.



6. Nuisances et bruits

La densité et la mixité des usages sur le territoire repentinois amènent de nouveaux défis de cohabitation au sein de la collectivité. La Ville de Repentigny souhaite réduire et contrôler davantage les irritants dans le but de créer un environnement urbain sécuritaire et de grande qualité.

6.1 Sécurité et qualité de vie

Objectifs

- Mettre en place des mesures pour réduire les diverses sources de pollution lumineuse, tout en conservant un milieu de vie sécuritaire.
- Développer des mesures d'encadrement des diverses sources de bruit ambiant provenant des réseaux de transport comme des milieux résidentiel, industriel, commercial et institutionnel.
- Contribuer à la réduction des problématiques d'odeurs.

6.2 Espèces envahissantes

Objectifs

- Contrôler et réduire la présence des espèces envahissantes pouvant nuire aux milieux naturels et aux services écologiques qu'ils procurent.



7. Sol et biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des organismes vivants et des écosystèmes. Ces derniers procurent des services écologiques indispensables, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement, l'énergie, la régulation du climat et le bien-être de la population. Leur bon fonctionnement, en accord avec une urbanisation réfléchie, représente une combinaison stratégique pour la qualité de vie d'un milieu. L'adoption en 2016 d'une Politique de foresterie urbaine et de biodiversité témoigne de la volonté de la Ville de Repentigny de protéger et de mettre en valeur la richesse écologique et paysagère de son territoire ainsi que la diversité de son cadre bâti.

7.1 Aménagement du territoire

Objectifs

- Assurer la poursuite du développement urbain sur la base des principes de développement durable.

7.2 Milieux naturels

Objectifs

- Accroître, préserver et mettre en valeur le couvert végétal, la biodiversité et les milieux naturels, notamment en zone urbanisée.
- Acquérir des connaissances et améliorer la compréhension du fonctionnement des écosystèmes présents sur le territoire municipal.

7.3 Rives et littoral

Objectifs

- Améliorer les connaissances des écosystèmes riverains.
- Valoriser les terrains riverains et accroître leur accessibilité à l'ensemble de la collectivité.

- Préserver l'intégrité écologique des rives et du littoral, et participer à la restauration des zones présentant des attributs environnementaux.
- Collaborer avec les acteurs de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

7.4 Sols contaminés

Objectifs

- Assurer une vigilance à l'égard des sols contaminés ainsi que des sources éventuelles de contamination.

7.5 Pesticides

Objectifs

- Assurer l'encadrement de l'usage des pesticides.
- Sensibiliser la collectivité aux impacts des pesticides et promouvoir les solutions de remplacement à moindre impact environnemental.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE

Cette nouvelle Politique environnementale s'insère dans la vision stratégique de développement de la Ville et consolide l'engagement formel de toute l'administration municipale à prendre en compte le développement durable dans le processus décisionnel.

De cette Politique découlera un plan d'action, lequel permettra de préciser les moyens à prendre et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs au cours des prochaines années.

Sous la supervision directe de la Division de l'environnement de la Ville de Repentigny, cette Politique implique l'ensemble des services municipaux et compte sur l'engagement profond et la pleine participation de toute la collectivité.



CONCLUSION

La Politique environnementale s'inscrit dans un courant de changement pour la Ville de Repentigny. La municipalité se lance dans une nouvelle phase de son développement et doit faire des choix stratégiques pour sa pérennité, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité. De concert avec les autres documents de planification de la Ville, la Politique environnementale soutient et renforce la volonté repentinoise de prendre part au virage vers un développement durable.

Pour y arriver, des objectifs à atteindre sont déterminés, touchant de multiples facettes de la gestion environnementale : l'eau, l'air et les changements climatiques, le sol et la biodiversité, les énergies renouvelables, les nuisances et les bruits, les matières résiduelles et les activités municipales. D'ores et déjà, de nombreux efforts sont en cours et le renouvellement de la Politique environnementale souligne la volonté de la Ville de Repentigny de poursuivre son engagement.

Au-delà de ce document de planification, c'est par l'entremise de petits gestes quotidiens, à la mesure de chacun, et au moyen de l'implication de la collectivité que se manifeste le développement durable. La Ville de Repentigny entrevoit avec enthousiasme ce nouveau chapitre de son développement qui bénéficiera à la collectivité d'aujourd'hui et de demain.

REMERCIEMENTS

La Ville de Repentigny tient à exprimer sa grande reconnaissance à l'égard des citoyennes et citoyens qui ont été nombreux à partager leurs idées dans le cadre de la consultation publique, ainsi qu'aux experts et collègues municipaux qui ont également contribué significativement à l'élaboration de cette deuxième mouture de la politique environnementale.

COMITÉ DE COORDINATION

Normand Urbain, conseiller municipal et président de la commission Environnement et développement durable

Raymond Hénault, conseiller municipal et membre de la commission Environnement et développement durable

Julien Lauzon, directeur — Aménagement et développement du territoire

Marjolaine Rodier-Sylvestre, chef de division — Environnement

Marylène Borja, chef de division — Événements

Louise Chartrand, chef de division — Approvisionnement

Sonia Lacoste, conseillère en communications

Antoine Laporte, directeur adjoint — Eaux et assainissement

Sylvain Lavigne, chef de division adjoint — Approvisionnement

Carole Mailloux, chef de division — Parc et espaces verts

Groupe DDM — Consultants

COMITÉ DE TRAVAIL

Marjolaine Rodier-Sylvestre, chef de division — Environnement

Jessica Boivin, Mairie, Direction générale

Christian Boulanger, Gestion des infrastructures — Eaux

Cody Bourque, Aménagement et développement du territoire — Environnement

Pierre Brabant, Aménagement et développement du territoire — Inspection

Alexandre Brière, Prévention et lutte contre les incendies

Chantal Brodeur, Arts, culture et lettres – Bibliothèques

Stéphane Desrochers, Affaires juridiques et greffe

Dominic Giard, Loisirs, sports et vie communautaire

José Girard, Transport collectif

Hafid Ouali, Travaux publics

Michel Perreault, Police

Patrice Pitre, Finances – Géomatique

Claude Prud'homme, Aménagement et développement du territoire — Permis

Groupe DDM — Consultants